

## Commune de Grignon - Savoie

SURFACE APPROXIMATIVE

400 m<sup>2</sup>

200 m<sup>2</sup>

55 m<sup>2</sup> 360 m<sup>2</sup>

Projet de place de dépôt sur la

Commune Création d'une voie d'accès

Commune Création d'une voie de desserte

## Plan Local d'Urbanisme

plan 4.2.1 - plan général

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 15 juillet 2013

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 04 mai 2014

modification simplifiée n°1 approuvé par délibération du 07 mars 2016

modification simplifiée n°3 approuvé par délibération du 13 avril 2023





1AUal secteur à urbaniser où une densification est recherchée avec servitude de projet au titre de l'article L123-2a du code de l'urbanisme

AUaB secteur à urbaniser où une densification est recherchée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

1AUal secteur à urbaniser où une densification est recherchée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

1AUa5 secteur à urbaniser où une densification est recherchée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation 1AUD secteur à urbaniser avec une densité modérée sur lequel une servitude de projet au titre de l'article L123-2a du code de l'urbanisme

1AUD2 secteur à urbaniser avec une densité modérée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

1/Ub2/Becteur à urbaniser avec une densité modérée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation soumis aux aléas naturels moyens

AUG secteur destiné à accueillir des actiivtés tertiaires, commerciales, artisanales

1 Les 2secteur destiné à accueillir des actiivtés tertiaires, commerciales, artisanales soumis aux aléas naturels moyens

AUZ secteur à urbaniser dont la réalisation est différée dans l'attente des équipements de viabilité soumis aux aléas naturels faibles

An secteur agricole à protéger en raison des enjeux paysagers et/ou environnementaux secteur agricole à protéger en raison des enjeux paysagers et/ou environnementaux à protéger en raison de la présence d'une zone humide

N secteur naturel

Nt secteur dans lequel les constructions, installations et aménagements nécessaires au focntionnement et au développemetn d'une base de loisirs ou pour l'intérêt collectif sont autorisés. Nu secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiements existants sont autorisés

Nuzi secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiements existants sont autorisés soumis aux aléas naturels faibles

Nuzz secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiements existants sont autorisés soumis aux aléas naturels moyens Nuz secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiements existants sont autorisés soumis aux aléas naturels forts

N-zh secteur naturel à protéger en raison de la présence d'une zone humide

UA secteur d'habitat ancien du village

JAZI secteur d'habitat ancien du village soumis aux aléas naturels faibles

UBa secteur qui correspond au centre de village où la densification est recherchée.

Bai sous secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

Bal sous secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

UBb secteur résidentiel où l'on préserve la carcatère d'habitat du tissu urbain Bbz secteur résidentiel où l'on préserve la carcatère d'habitat du tissu urbain soumis aux aléas naturels moyens

Ue secteur d'activités économiques existant ou à créer

secteur dans lequel les constructions, installations et aménageemnts nécessaires à la création et au fonctionnement d'un terrain familial des gens du voyage sont autorisés.

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES Espace Boisé Classé EBC

Secteur couvert par le PPRi

Emplacement réservé ER

Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteur sur lequel s'applique une servitude de "périmètre de projet" COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Périmètre de droit de préemption urbain (R123-13 4)

Zone d'assainissement collectif existant Zone d'assainissement non collectif existant



